

MICRO-CRECHES
LES PETITES CABANES



LA CABANE DE BOIS COLOMBES
2BIS RUE JEAN JAURES
92270 BOIS-COLOMBES

PROJET D'ETABLISSEMENT
Mai 2022

SOMMAIRE

1. PREAMBULE
2. PROJET D'ACCUEIL
 - 2.1 La capacité d'accueil
 - 2.2 Les types d'accueil proposés
 - 2.3 L'amplitude d'accueil
 - 2.4 Les modalités d'admission
 - 2.5 Accueil de l'enfant en situation de handicap ou atteint d'une maladie chronique
 - 2.6 L'équipe
 - 2.6.1 Qualification, rôle et missions
 - 2.6.2 Les règles d'encadrement
 - 2.6.3 Des professionnels parties prenantes
 - 2.6.4 La formation continue et l'accompagnement des professionnels
 - 2.7 La cabane de Bois Colombes
3. PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE
 - 3.1 La structure dans son environnement
 - 3.2 Le partenariat
 - 3.2.1 Les partenaires des Petites Cabanes
 - 3.2.2 Les partenaires de la cabane de Bois Colombes
 - 3.3 La participation des familles à la vie de la structure et le soutien à la parentalité
 - 3.3.1 La notion de partenariat avec la famille
 - 3.3.2 Le premier entretien d'accueil
 - 3.3.3 La période de familiarisation
 - 3.3.4 La transmission des informations
 - 3.3.5 Les temps conviviaux
 - 3.4 La démarche en faveur du développement durable
4. PROJET EDUCATIF
5. PROJET PEDAGOGIQUE

1. PREAMBULE

Conformément au Décret n°2021-1131 du 30/08/2021 relatifs aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants, **le projet d'établissement** comprend les éléments suivants :

- **Un projet d'accueil**, qui présente les prestations d'accueil proposées, et précise les durées et les rythmes d'accueil. Il détaille les dispositions prises pour l'accueil d'enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique. Il intègre une description des compétences professionnelles mobilisées ainsi que des actions en matière d'analyse des pratiques professionnelles et de formation ;
- **Un projet social et de développement durable**, qui précise les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social et vis-à-vis de ses partenaires extérieurs. Il intègre les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement et actions de soutien à la parentalité proposés. Il décrit également comment l'établissement inscrit son activité dans une démarche en faveur du développement durable ;
- **Un projet éducatif**, qui présente les valeurs et les objectifs éducatifs et **un projet pédagogique** qui définit les dispositions prises pour atteindre ces objectifs et assurer l'accueil, le soin, le développement, le bien-être et l'éveil des enfants.

Le projet d'établissement est conçu en lien avec le Charte Nationale pour l'accueil du jeune enfant, texte de référence pour les établissements d'accueil de jeunes enfants.

Il est un outil de référence qui donne du sens au travail de chacun.

Il est élaboré suite aux réflexions communes entre gestionnaires, coordination, responsables de structures et professionnels de terrain.

2. PROJET D'ACCUEIL

« Les Petites Cabanes » est un réseau de micro-crèches privées, situées à Paris et dans les Hauts de Seine.

La première structure a vu le jour en 2018.

2.1 LA CAPACITE D'ACCUEIL

La micro-crèche dispose d'un agrément d'accueil de 10 places, validé par la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et peut accueillir simultanément jusqu'à 2 enfants supplémentaires.

Le règlement de fonctionnement, le projet d'établissement et la qualité d'accueil restent les mêmes pour tous les enfants accueillis.

La présence d'enfants supplémentaires est organisée dans le respect des taux d'encadrement, et ne modifie pas l'organisation de la journée.

2.2 LES TYPES D'ACCUEILS PROPOSES

L'accueil est régulier lorsque les besoins sont connus à l'avance et sont récurrents. Les enfants sont connus et inscrits dans la structure selon un contrat établi avec les parents sur la base d'un nombre d'heures mensuelles, d'un nombre de jours par semaine. Il donne lieu à une facturation mensuelle.

L'accueil est occasionnel lorsque les besoins sont connus à l'avance. Ils sont ponctuels et ne sont pas récurrents. Les familles prennent contact avec le référent technique pour remplir le dossier et prévoir la période de familiarisation. Un contrat d'accueil est signé, il fixe la période de l'inscription et le tarif horaire. L'enfant est accueilli uniquement en fonction des places disponibles. Les places disponibles sont communiquées directement par le référent technique.

Lorsqu'un accueil a été programmé entre la famille et le responsable de la structure puis annulé par la famille moins de 48 heures à l'avance, les heures réservées sont facturées.

L'accueil d'urgence : Il s'agit, dans la plupart des cas, d'un enfant qui n'a jamais fréquenté la structure et pour lequel les parents, pour des motifs exceptionnels, souhaitent bénéficier d'un accueil en urgence uniquement.

2.3 L'AMPLITUDE D'ACCUEIL

La micro-crèche est ouverte du lundi au vendredi (sauf jours fériés) de 8h00 à 19h00 en journée continue.

La micro-crèche est fermée lors des jours fériés, ainsi que 5 semaines au cours de l'année :

- 3 semaines en été,
- 1 semaine au printemps (pendant les vacances scolaires de printemps),
- 1 semaine en hiver (pendant les vacances scolaires de fin d'année).

La micro-crèche est également fermée lors des journées pédagogiques (2 ou 3 dans l'année scolaire).

Les horaires d'accueil de l'enfant sont définis en fonction des besoins de sa famille.

2.4 LES MODALITES D'ADMISSION

L'accueil au sein des micro-crèches Les Petites Cabanes s'adresse à toutes les familles, parents actifs comme au foyer, sans plancher ni plafond de revenu, ni restriction de commune d'habitation, avec un engagement contractuel liant les parents à la structure choisie pour accueillir leur enfant.

2.5 ACCUEIL DE L'ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP OU ATTEINT D'UNE MALADIE CHRONIQUE

L'accueil d'enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique peut être proposé, dans la limite des possibilités de la micro-crèche.

Avant l'admission, une étude des conditions requises pour un accueil de qualité et adapté aux besoins de l'enfant sera systématiquement engagée en collaboration avec la famille, le référent santé et accueil inclusif, le responsable de la structure et la Direction.

Un Projet d'Accueil Individualisé (PAI), selon la nature de la maladie ou du handicap, peut être élaboré. Il est co-signé par le médecin de l'enfant, le référent santé et accueil inclusif, la famille et le responsable de la structure. Dans le cas où le PAI est élaboré pendant l'accueil de l'enfant, une suspension temporaire de l'accueil pourrait être recommandée, le temps de sa mise en place.

2.6 L'EQUIPE

2.6.1 Qualification, rôle et missions

Le responsable de la structure : référent technique et pédagogique de 2 structures

Il assure la responsabilité de deux micro-crèches, il est complètement libéré du travail de terrain.

Il assure le suivi technique de l'établissement ainsi que l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du présent projet d'établissement.

Il encadre et coordonne l'activité des professionnels chargés de la prise en charge des enfants.

Il accompagne les familles et leurs enfants pour garantir un accueil de qualité au quotidien.

L'amplitude d'ouverture de la structure dépassant le temps de travail du responsable, la continuité des fonctions de direction est donc assurée par un membre de l'équipe.

Dans ce cadre, ce dernier a pour mission de garantir la continuité de l'accueil des enfants et de leur famille, d'organiser l'application des procédures à mettre en œuvre et surtout, il est interlocuteur de la coordinatrice et des gestionnaires.

L'équipe auprès des enfants

Les professionnels de la petite enfance ont pour missions :

- d'accueillir les enfants et leur famille, et de transmettre aux parents le déroulement de la journée d'accueil ;
- de répondre aux besoins des enfants (alimentaire, sommeil, sanitaire...);
- de veiller à leur bien-être ainsi qu'à leur sécurité physique et affective ;
- d'assurer des activités qui contribuent à leur éveil et à leur développement ;
- d'assurer l'entretien des locaux ainsi que la réception et le service des repas.

Le référent santé et accueil inclusif

Au sein des Petites Cabanes, le « référent santé et accueil inclusif » est la coordinatrice, infirmière puéricultrice diplômée d'Etat.

Ses missions sont les suivantes :

- Apporter son concours pour la mise en œuvre des mesures nécessaires à la bonne adaptation, au

- bien-être, au bon développement des enfants et au respect de leurs besoins dans les structures ;
- Informer, sensibiliser les équipes en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteint de maladie chronique ;
- Veiller à la mise en place de toutes mesures nécessaires à l'accueil des enfants en situation de handicap, vivant avec une affection chronique ou présentant tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière ;
- Aider et accompagner les équipes dans la mise en œuvre d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) ;
- Présenter et expliquer aux équipes les protocoles en matière de santé, d'hygiène, de situations d'urgence, etc... ;
- Procéder, si nécessaire, à un examen de l'enfant, afin d'envisager l'orientation adéquate ;
- Assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnels et des familles ;
- Contribuer, avec les référents, au repérage des enfants en danger ou en risque de l'être et à l'information des équipes sur la conduite à tenir dans ces situations.

Dans le cadre de ses missions, le référent santé et accueil inclusif est présent au moins 2 heures par mois au sein de la structure.

Les médecins référents

Les Petites Cabanes travaillent en partenariat avec des médecins généralistes, dont les missions sont les suivantes :

- Elaborer les protocoles en matière de santé et de situations d'urgence ;
- Soutenir le référent santé et accueil inclusif pour la mise en œuvre des Projets d'Accueil Individualisé (PAI) ;
- Soutenir le référent santé et accueil inclusif pour la mise en place de toutes mesures nécessaires à l'accueil des enfants en situation de handicap vivant avec une affection chronique ou présentant tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière ;
- Répondre aux questions relatives à la santé des enfants et aider à l'orientation adéquate.

2.6.2 Les règles d'encadrement

La composition de l'équipe en termes de qualification répond aux exigences du Décret n°2021-1131 du 30/08/2021 relatifs aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants.

La micro-crèche assure l'encadrement des enfants accueillis avec un effectif de professionnels suffisant pour garantir le rapport d'un professionnel pour 6 enfants.

Conformément à la réglementation, un professionnel habilité peut accueillir seul jusqu'à 3 enfants maximum. L'accueil du quatrième enfant, et des suivants, est conditionné par la présence d'un deuxième professionnel.

2.6.4 Des professionnels parties prenantes

Au sein des Petites Cabanes, il est attendu de la part des professionnels :

- écoute, respect et discrétion,
- une communication de qualité avec les familles.

La Direction veille à ce que les professionnels :

- évoluent dans un environnement propice au travail et au bien-être ;
- soient parties prenantes du projet (et pas seulement exécutantes) ;
- soient accompagnés (réunions, formation continue...).

Au quotidien, des outils de communication (tableau d'affichage, protocoles...) sont mis à disposition pour faciliter les transmissions, se répartir les tâches et faire circuler les informations.

2.6.3 La formation continue et l'accompagnement des professionnels

Afin de permettre aux professionnels d'évoluer, un large dispositif est mis en place.

Les formations essentielles :

- Les gestes de premiers secours,
- Les bonnes pratiques d'hygiène en cuisine satellite,
- L'évacuation en cas d'incendie et la manipulation des extincteurs.

Ces formations sont organisées au moins 1 fois par année, et les professionnels en bénéficient au moins 1 fois tous les 2 ans. Elles sont animées par le référent santé et accueil inclusif ou par un prestataire extérieur.

Des temps courts de formation (45 min) autour des pratiques professionnelles et des missions des professionnels petite enfance.

Ils sont organisés en visioconférence. Les professionnels y participent 1 fois par mois. Ces temps de formations sont animés par la coordinatrice ou par une formatrice intervenante extérieure.

L'accompagnement sur le terrain

Une formatrice intervenante extérieure accompagne les équipes lors de temps de présence réguliers sur le terrain.

L'accompagnement des responsables

Une formatrice intervenante extérieure accompagne les responsables sur le plan de la pédagogie et de l'encadrement des équipes. Un temps d'échange en individuel est planifié chaque semaine, et une réunion collective a lieu chaque quinzaine.

L'analyse des pratiques professionnelles

L'ensemble du personnel bénéficie de séances d'analyse des pratiques professionnelles. Ces séances sont animées par une psychologue intervenante extérieure.

Chaque professionnel participe à 1 séance d'1h30 chaque mois. Les séances ont lieu en visioconférence et réunissent des professionnels de l'ensemble des structures. Un groupe est réservé aux référents techniques et pédagogiques.

Des journées pédagogiques sont programmées au cours de l'année scolaire (2 ou 3). Elles sont animées par le responsable de la structure. La coordinatrice ou une formation intervenante extérieure peuvent intervenir selon les sujets abordés.

Un compte-rendu est rédigé et les grandes lignes des sujets abordés peuvent être transmis aux familles.

Des réunions d'équipe

Elles sont organisées en dehors de la présence des enfants. Leur fréquence n'est pas définie, mais elles ont lieu au moins 1 fois tous les 2 mois.

Elles ont pour objet d'échanger sur les besoins (leur évolution et leurs besoins), l'organisation du travail, les projets à venir, etc...

2.7 LA CABANE DE BOIS COLOMBES

La cabane de Bois Colombes a ouvert en août 2019.

Sa capacité d'accueil est de 10 places.

La cabane est de plain-pied, et configurée ainsi :

- un hall d'accueil, qui dispose d'un plan de change et de porte-manteaux pour les enfants ;

- un bureau pour le responsable ;
- une salle de vie, dans laquelle les enfants évoluent tout au long de la journée et prennent leur repas. Les baies vitrées donnent sur la rue ;
- une salle de change, ouverte sur la salle de vie. Elle dispose d'un plan de change, d'un toilette et d'un lave-mains adaptés aux enfants ;
- un dortoir, dont la cloison avec la salle de vie est vitrée. Il est équipé de 12 couchages ;
- un local de stockage, contigu au dortoir ;
- un local poussettes, à la disposition des familles ;
- des toilettes réservés au personnel qui comprennent un espace ménage ;
- une buanderie ;
- une cuisine/biberonnerie ;
- un vaste espace de stockage.

La cabane de Bois Colombes ne bénéficie pas d'espace de jeu extérieur.

3. PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

3.1 LA STRUCTURE DANS SON ENVIRONNEMENT

La cabane de Bois Colombes est située en milieu urbain, en plein cœur du quartier Jean Jaurès-Bécon-Flachat. La rue est connue par les habitants d'Asnières et Bois-Colombes comme "la rue de la piscine". La gare de Bois-Colombes est à 2 min à pied. Les squares Max de Nansouty et Sylvain sont à moins de 300 m.

De façon très majoritaire, les familles accueillies habitent dans le quartier et les parents sont actifs.

3.2 LE PARTENARIAT

3.2.1 Les partenaires des Petites Cabanes

- La PMI (Protection Maternelle et Infantile), qui contrôle l'activité des EAJE, les conditions d'accueil des enfants, la qualification des personnels et le taux d'encadrement des enfants ;
- La CAF (Caisse d'Allocations Familiales), avec laquelle une convention CMG (Complément Mode de Garde) est passée, pour la transmission des attestations de garde mensuelles ;
- Les réseaux de crèches privées, qui peuvent orienter les familles vers les Petites Cabanes, s'ils ne sont pas en mesure de les accueillir ;
- Le Centre Interentreprise et Artisanal de Médecine du Travail (CIAMT), qui assure le suivi médical des professionnels ;
- La Fédération Française des Entreprises de Crèches.

3.2.2 Les partenaires de la cabane de Bois Colombes

Tout au long de l'année, le responsable de la structure travaille en étroite collaboration avec la coordinatrice et les gestionnaires (gestion du personnel, admission des nouveaux enfants, achats, etc...).

Des réunions de responsables sont organisées au moins 1 fois par quinzaine et des groupes de travail peuvent également être constitués.

Si besoin, le référent technique et pédagogique en concertation avec la coordinatrice et les gestionnaires peut solliciter :

- les médecins généralistes partenaires, pour les sujets relatifs à la santé des enfants ;
- la PMI, dans le cas d'interrogations sur l'environnement familial d'un enfant, les difficultés d'une famille, etc... ;
- la psychologue intervenante extérieure qui anime les séances d'APP, pour la gestion de situations délicates autour d'un enfant ou d'une famille, ou dans le cas de difficultés relationnelles au sein de l'équipe, ou d'une situation délicate vécue par l'équipe ;
- le CIAMT, dans le cas d'un professionnel qui souffrirait de problème de santé (physique ou morale).

3.3 LA PARTICIPATION DES FAMILLES A LA VIE DE LA STRUCTURE ET LE SOUTIEN A LA PARENTALITE

3.3.1 La notion de partenariat avec les familles

Ce partenariat repose sur la construction d'une relation de confiance entre équipe et parents, qui permettra à l'enfant d'être à son tour serein.

Cette confiance est la base nécessaire à la mise en place d'une relation de co-éducation avec les parents. Parents et professionnels sont acteurs (chacun depuis leur place propre) dans l'éducation d'un enfant. Ils travaillent ensemble avec la préoccupation commune du bien-être de l'enfant.

Chaque famille est respectée dans sa propre histoire et les professionnels restent toujours à l'écoute du vécu des parents.

3.3.2 Le premier entretien d'accueil

Le responsable de la structure rencontre individuellement chaque famille, en amont de l'arrivée de leur enfant à la crèche. Lors de cet entretien, les points suivants sont abordés :

- Présentation de la structure (les heures d'ouverture, les périodes de fermeture, les locaux, etc...) et de l'équipe (prénom, qualification) ;
- L'enfant : son âge, son mode de garde précédent, son alimentation, ses habitudes, etc... ;
- La famille et les attentes ou questionnements des parents ;
- Le fonctionnement de la micro-crèche, le déroulé de la journée ;
- Le règlement de fonctionnement ;
- Le projet pédagogique, les activités des enfants, les sorties ;
- Explication et organisation de la familiarisation ;
- Etc...

Le responsable prend le temps de répondre à toutes les interrogations des parents.

Une visite de la structure peut être réalisée.

3.3.3 La période de familiarisation

La familiarisation est un temps privilégié entre les parents, l'enfant et l'équipe, qui permet à tous de se rencontrer et d'échanger des informations utiles au bien-être de l'enfant.

Les objectifs sont les suivants :

- pour le parent :
 - s'éloigner des premières perceptions ou impressions,
 - découvrir et connaître l'adulte qui va prendre soin de son enfant,
 - transmettre les habitudes de son enfant,
 - recueillir des informations sur le lieu d'accueil,
 - élaborer progressivement la séparation et l'absence.
- pour l'équipe :
 - s'éloigner des premières impressions et établir une connexion avec la famille,
 - découvrir peur à peur l'enfant et sa famille,
 - recueillir les informations sur les habitudes de l'enfant.
- pour l'enfant :
 - se familiariser avec l'(les) adulte(s) qui prendra(ont) soin de lui,
 - se familiariser avec l'environnement dans lequel il va évoluer.

L'idée n'est pas de « provoquer » la séparation pour éprouver les réactions de l'enfant mais de laisser le temps à tous de faire connaissance et d'envisager cette séparation.

Généralement, et quel que soit l'âge de l'enfant, la familiarisation dure 1 semaine (ou 5 jours).

La présence des parents est indispensable pendant ces 5 jours. Il est demandé aux parents de venir avec leur enfant, tous les jours, pendant 1 heure et si possible à la même heure.

La répétition de la situation en présence de ses proches va aider l'enfant à se familiariser avec le trajet, les bruits, et surtout sur la personne à qui son parent va s'adresser le concernant.

Chaque jour, en présence de son parent, l'enfant peut en toute sécurité, observer ce qui se passe autour de lui, plutôt que d'être focalisé sur l'absence et la douleur de l'absence.

Idéalement, pour les plus petits, la familiarisation dure 2 semaines. Pendant la première semaine (ou les 5 premiers jours), aucune séparation n'aura lieu.

L'organisation de la période d'adaptation est réfléchiée en fonction des disponibilités des parents, ou peut être modifiée par le caractère d'urgence de l'accueil.

En amont, l'équipe aura désigné l'interlocuteur privilégié de la famille.

3.3.4 La transmission des informations

Tout au long de l'accueil de l'enfant, le responsable et l'équipe accordent une attention particulière à la communication avec les parents dans le but d'établir une relation de confiance. Parents et personnel sont invités à échanger quotidiennement leurs observations diverses concernant l'évolution de l'enfant, tant au sein de la collectivité qu'au sein de la famille.

Le matin, la famille informe le personnel qui lui semble bon de transmettre (comment s'est déroulé la soirée, la nuit, le week-end, un évènement peut-il avoir une incidence sur la journée à venir, etc...).

Les informations relatives à la santé de l'enfant sont indispensables à communiquer (enfant malade, traitement donné le matin, etc...).

Ce temps d'échange, un accueil chaleureux et personnalisé de la part du personnel ainsi qu'une bonne communication avec les parents facilitent le processus de séparation et le déroulement harmonieux de la transition.

Le soir, les parents rentrent dans la pièce de vie pour un temps de retrouvailles avec leur enfant. Le personnel rend compte aux familles de ce qui s'est passé pendant la journée. Il s'appuie sur des observations. Ces temps de communication peuvent porter sur les éléments physiologiques de l'enfant (santé, soins, alimentation, change, sommeil), particulièrement importants chez les bébés, puis sur des anecdotes de la journée, des retours d'observation (sur l'humeur, l'interaction avec les autres enfants...). La transparence dans ces échanges est importante.

Il ne sera en revanche jamais évoqué certains détails comme qui a pu mordre un enfant. Les professionnels prendront en revanche le temps d'expliquer aux parents le pourquoi de ce geste.

Les parents peuvent solliciter à tout moment un entretien auprès du responsable de la structure.

3.3.5 Les réunions de parents

Au moins 2 fois au cours de l'année scolaire (après la rentrée scolaire et au printemps), des réunions conviant les parents sont organisées, en soirée.

Elles sont l'occasion de présenter la vie de la structure, l'activité des enfants au cours de la journée, leur évolution, etc... et de répondre aux questions des parents.

3.3.6 Les temps conviviaux

- les « cafés-parents » : les parents sont invités à partager un temps avec l'équipe et les autres parents, au sein de la micro-crèche ;
- les fêtes, notamment à l'occasion des fêtes de fin d'année, et de la fin de l'année scolaire : c'est un moment convivial qui réunit équipe, familles et enfants.

En dehors de ces évènements, les parents sont autorisés et même invités à passer du temps dans la salle de vie, avec leur enfant.

3.3.7 Le soutien à la parentalité

Même si chaque parent est capable et possède les ressources nécessaires à l'éducation de leur enfant, il peut avoir besoin d'être accompagné ou rassuré. Les professionnels sont en mesure d'accompagner les parents à trouver leurs propres ressources et réponses, à trouver l'attitude éducative qui leur correspond et qu'ils trouvent la meilleure.

Chaque famille est soutenue dans les différentes étapes de l'évolution de son enfant avec empathie et bienveillance.

L'équipe ou le responsable peut diriger la famille vers le référent santé et accueil inclusif, sur les sujets liés à la santé de l'enfant ou à son alimentation par exemple.

Les professionnels sont également en mesure d'orienter les familles vers les services de la PMI ou les services spécialisés en soutien à la parentalité, si besoin.

3.4 LA DEMARCHE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Les actions menées jusqu'alors :

- Suppression des impressions des documents relatifs aux allergènes contenus dans les plats servis : chaque mois, et dans chaque structure, 12 pages étaient imprimées. Désormais, les informations relatives aux allergènes sont accessibles via un QR code affiché à disposition des parents.
- Réduction de la fréquence de lavage des surchaussures : les surchaussures utilisées par les parents étaient lavées après chaque utilisation. Désormais, les surchaussures sont conservées par chaque famille dans un pochon, sur le porte manteau de leur enfant, et ne sont lavées qu'une fois par semaine.
- Passage à l'eau du robinet pour la préparation des biberons : les biberons des enfants étaient préparés avec de l'eau en bouteille. Désormais, ils sont préparés avec l'eau du robinet.
- Changement de méthode pour le nettoyage quotidien des sols : les sols étaient nettoyés avec la méthode dite « des 2 seaux », qui nécessitent de remplir 2 seaux d'eau, dont 1 avec 5L d'eau, et 20mL de produit nettoyant. Désormais, le personnel pratique la méthode dite « de pré-imprégnation » qui nécessite moins d'eau (souvent moins de 2L) et moins de produit (moins de 10mL).
- Changement de références pour les produits consommables en ouate et les distributeurs adaptés : désormais, les produits en ouate utilisés (essuie-mains, mouchoirs, papier toilette) sont issus d'une filière innovante de recyclage des briques alimentaires. Les fibres de cellulose composent le papier, et d'autres éléments sont utilisés comme matière première pour fabriquer les distributeurs.
- Changement de références pour les produits d'entretien : désormais sur les 8 produits d'entretien utilisés, 6 bénéficient d'une certification Ecolabel ou Ecocert.

Les actions menées au long cours :

- Choix du fournisseur de repas : le prestataire choisi (Ansamble) est très engagé pour fournir une alimentation saine, sûre et durable :
 - 25% des produits sont BIO,
 - 100% des œufs sont français et BIO,
 - 100% du porc est labellisé BLEU BLANC CŒUR
 - 100% des viandes sont françaises
 - Les fruits et légumes sont de saison
 - 100% du poisson est issu de la pêche responsable
 - Les repas sont garantis sans produit industriel, sans OGM
- Economies d'énergie : partout où cela est possible, les locaux sont équipés de détecteur de mouvement pour contrôler la lumière.

4. PROJET EDUCATIF

En référence à la Charte Nationale pour l'accueil du jeune enfant, les Petites Cabanes ont défini leur projet éducatif. Il se présente sous la forme d'une charte, qui **place l'enfant au cœur des choix pédagogiques et des méthodes de travail.**

Les 5 principes directeurs régissant l'attitude des professionnels vis-à-vis de l'enfant sont :

- **Choisir l'intérêt de l'enfant comme priorité**
- **Considérer l'enfant comme une personne à part entière :**
 - Respecter ses besoins et ses désirs,
 - Respecter son rythme personnel,
 - Communiquer avec lui ;
- **Participer à l'équilibre affectif de l'enfant**, en favorisant une relation privilégiée avec chaque enfant :
 - par la reconnaissance et la prise en charge de ses besoins individuels ;
 - par la mise en forme d'un environnement apprenant stable et adapté aux besoins d'exploration et de liberté ;
 - par une posture professionnelle engagée, confiante et positive ;
 - par une attitude accueillante et personnalisée de sa famille, sans jugement, et respectueuse des choix éducatifs parentaux ;
- **Accompagner l'enfant dans son développement**, en favorisant :
 - l'expression de sa créativité sous toutes ses formes ;
 - son autonomie : l'encourager à faire seul dans les limites de ses compétences, de son vouloir et de son plaisir ;
 - ses relations avec ses pairs : aider l'enfant dans sa rencontre avec les autres par l'explication, la patience, la répétition ;
 - sa socialisation : le sensibiliser aux apprentissages sociaux et au respect des règles de convivialité et d'échange ;
- **Aider l'enfant à développer sa confiance en lui**, en ayant en attitude positive à son égard, en l'écoutant et en lui parlant vrai.

Les dispositions prises pour atteindre ces objectifs et assurer l'accueil, le soin, le développement, le bien-être et l'éveil des enfants sont décrites dans le projet pédagogique, travaillé régulièrement en équipe.

5. PROJET PEDAGOGIQUE

5.1 UN ENVIRONNEMENT PREPARÉ ET INSPIRANT

Plus l'enfant est jeune, plus il est sensible à l'endroit dans lequel il évolue (bruits, couleurs, toucher, odeur...). Cet environnement est d'autant plus important qu'il y passe souvent un grand nombre d'heures chaque jour. L'environnement est le « deuxième pédagogue » après les professionnels.

Pour cette raison, l'aménagement est réfléchi pour sécuriser les enfants, favoriser leur autonomie et créer une atmosphère agréable et stimulante.

Les espaces sont :

- attirants,
- soignés, beaux,
- accessibles,
- bien identifiés.

Ils dégagent une atmosphère familiale, attirent la curiosité, incitent les enfants à découvrir en jouant et en expérimentant.

Des espaces sont identifiés pour multiplier les expériences :

- un espace moteur,
- un espace imitation/imagination/symbolique,
- un espace construction,
- un espace détente/expériences sensorielles.

L'espace est également réfléchi en fonction des besoins liés à l'âge des enfants et à leurs capacités motrices.

Pour les tout-petits, un espace est aménagé pour qu'ils se sentent contenus, avec des tapis, des coussins, des points d'appui solides pour s'agripper, se hisser.

Pour les plus grands, une vigilance particulière est portée à l'espace moteur et à des espaces de jeu afin qu'ils puissent exercer toutes leurs potentialités tant physiques qu'intellectuelles.

Des mises en scène pédagogiques sont proposées sur des temps longs pour donner des repères aux enfants et aux équipes, et permettre la répétition.

Les espaces favorisent les déplacements. Ils permettent aux enfants de circuler librement et de prendre des risques, d'explorer sans se mettre en danger, d'avoir une part active dans leur propre développement et de limiter au maximum les conflits entre eux.

Cet aménagement est flexible et souple. Au fur et à mesure de l'évolution des enfants et en fonction des activités, l'équipe transforme l'espace pour l'adapter aux besoins des enfants (ex : retirer le matériel sous-utilisé, sortir des nouveaux jeux, créer des nouveaux espaces...).

5.2 DES JEUX EN ACCES LIBRE

Le jeu est l'outil principal par lequel l'enfant s'exprime, apprend et se développe avec plaisir. Toute activité peut devenir un jeu pour l'enfant. L'enfant joue spontanément. C'est pourquoi l'enfant s'y investit avec beaucoup d'intérêt et y consacre beaucoup de temps.

Le libre accès donne envie de découvrir, d'apprendre avec plaisir.

Les jeux sont :

- variés, simples,
- sans consigne : pour permettre le détournement,

- en quantité suffisante : pour éviter la frustration,
- renouvelés régulièrement afin de soutenir l'intérêt.

Les jeux favorisant l'interaction positive et la coopération sont mis en avant.

Deux types d'activités sont proposés :

- Les jeux, qui permettent aux enfants de découvrir librement les objets, les matières, de manipuler ;
- Les ateliers, proposés par l'adulte mais jamais imposés aux enfants.

L'enfant reste libre d'arrêter un jeu ou une activité. Les professionnels sont attentifs à ne pas vouloir de l'enfant un produit fini lorsqu'une activité est proposée. Le jeu est avant tout, pour l'enfant, une possibilité de s'exprimer librement, d'expérimenter, de prendre du plaisir. Il a aussi une valeur cathartique (revivre à travers le jeu des expériences, et les exprimer différemment).

6 axes pédagogiques sont développés à travers le jeu :

- **l'éveil sensoriel** (toucher, ouïe, vue, odorat, goût) : par le toucher, l'enfant développe la conscience de son corps, comprend ce qu'il voit.

Exemples d'activités : bouteilles sensorielles, musique, comptines, jeux de manipulation (jeux d'eau, de sable, peinture à doigts...), etc...

- **la motricité fine** : elle est le produit de mouvements précis, fins et minutieux qui font appel au contrôle musculaire de différentes parties du corps. Elle concerne la motricité tactile et manuelle. Il s'agit de la coordination œil-main, œil-pied, des deux mains entre elles.

Exemple d'activités : jeux de transvasement, construction, encastrement, symbolique, etc...

- **la motricité globale** : elle permet à l'enfant d'acquérir l'équilibre, la coordination et d'utiliser ses grands muscles afin de maîtriser certaines activités physiques.

Exemples d'activités : parcours de motricité, ballons, cerceaux, trotteurs, etc...

- **la structuration de la personnalité** : les jeux d'imitation aident au développement cognitif. En imitant, l'enfant interagit avec son environnement. Le jeu symbolique permet à l'enfant de résoudre des conflits internes et de se libérer des contraintes du quotidien.

Exemples d'activités : poupées, dinette, miroir, etc...

- **l'éveil langagier** : il permet à l'enfant de communiquer, d'interagir avec les autres, d'apprendre à s'exprimer.

Exemples d'activités : histoires, livres, comptines, mimiques et gestes, etc...

- **l'expression corporelle** : avec et par son corps l'enfant exprime ses émotions, entre en relation, découvre son environnement.

Exemples d'activités : chants, danses, rondes, relaxation, etc...

5.3 DES PROFESSIONNELS DANS L'OBSERVATION ET LA CONTENANCE

Les professionnels laissent le choix à l'enfant de faire ou ne pas faire. Ils n'ont pas d'attendus définis. Ils font confiance et accompagnent. Ils ne font pas à la place de et n'interviennent qu'en cas de nécessité (mise en danger).

Des places stratégiques de positionnement d'adulte sont déterminées à l'avance pour que les enfants puissent évoluer en toute sécurité. La stabilité et le regard bienveillant de l'adulte sont indispensables pour sécuriser psychiquement l'enfant.

Leurs observations permettent de faire évoluer les jeux en fonction des besoins repérés.

5.4 LE SOMMEIL

5.4.1 Principes généraux

Nécessaire à la croissance et à la maturation du système nerveux, la sieste permet à l'enfant de récupérer de la fatigue, du stress ou de l'agitation. Les temps de sommeil ou de repos sont présentés à l'enfant comme une réponse à un besoin important et comme un plaisir.

Le besoin de sommeil ainsi que son rythme diffèrent d'un enfant à l'autre. Certains enfants ont besoin de sommeil quand d'autres ont besoin d'être actifs et inversement.

Le lien avec les familles est essentiel pour pouvoir respecter au mieux les rythmes et les besoins de chacun. Lors de l'accueil du matin, l'équipe note sur l'outil de transmissions les informations relatives au sommeil de l'enfant à la maison. L'observation des enfants et les transmissions permettent d'adapter l'accompagnement de l'enfant dans son sommeil, de comprendre certaines de ses attitudes sur la journée et d'adapter les propositions. L'équipe veille à noter les heures d'endormissement et le réveil de chacun, ainsi que les conditions de sommeil (endormissement long ou difficile, toux pendant la sieste, cauchemars, pleurs...). Ces informations sont tenues à la disposition des familles lors des transmissions.

Afin de respecter le rythme de sommeil de chacun, le personnel s'adapte à chaque enfant. Il identifie les signes de fatigue (bâillements, frottements des yeux, manque d'attention) et veille à ce que chaque enfant dorme suffisamment et puisse à tout moment se reposer ou simplement être au calme s'il ne veut pas dormir.

L'aménagement est pensé pour favoriser l'autonomie et permettre des lieux de repos (lits bas, coin calme dans la section).

Les couchers et les levers sont échelonnés : les enfants ne sont pas tous couchés en même temps mais en fonction de leur état de fatigue ou de leur volonté de se reposer.

Les bébés sont couchés dès qu'ils montrent des signes de fatigue.

Pour les moyens, on observe souvent une période de transition avec une sieste le matin puis une l'après-midi.

Pour les plus grands, la sieste a lieu généralement après le repas vers 12h30. Néanmoins, si le matin, un enfant montre des signes de fatigue ou demande à se coucher, il peut aller se reposer et y être accompagné.

Ce sont les enfants qui définissent la durée de la sieste. Par respect du rythme des enfants, aucun d'entre eux ne sera réveillé.

Une fois réveillés, les enfants sont libres de se lever et ne sont pas obligés d'attendre dans leur lit que tous les autres enfants le soient aussi.

5.4.2 Organisation

4 types de couchages sont disponibles :

Le lit simple à barreaux

C'est un lit haut, destiné aux enfants les plus petits.

Il est équipé d'une barrière qui se descend, pour plus d'ergonomie pour les professionnels.

Ces lits sont équipés de roulettes et sont utilisés pour l'évacuation en cas d'incendie. Les enfants qui ne marchent pas sont installés dans ces lits, qui sont poussés vers la sortie vers la sortie de secours.



Le lit double



C'est un lit superposé, qui dispose d'un couchage haut, et d'un couchage bas.

Le couchage haut est semblable au lit simple et là-aussi il est proposé aux enfants les plus petits.

Le couchage bas n'est pas équipé de barrière. Les 4 côtés du couchage sont vides, l'enfant est donc libre. Il est proposé aux enfants plus grands, autonomes pour se coucher et se lever.

Le lit couchette



C'est un lit bas, proposé aux enfants en âge de se déplacer, qui peuvent donc se coucher et se lever seuls.

Ces couchettes sont légères, maniables et empilables.

Le lit « barquette » ou lit en mousse

Le lit barquette est constitué de mousse. Il peut être proposé aux enfants de tout âge : aux plus petits qui se sentiront contenus par les côtés du lit ou aux enfants qui se déplacent mais qui ne seraient pas tout à fait à l'aise sur une couchette.

Il s'agit souvent d'un lit de transition entre le lit haut et le lit couchette.



Les lits en mousse sont empilables.

Le type de lit proposé dépend de l'âge de l'enfant, de son développement moteur et de ses besoins (besoin d'être contenu, besoin d'être accompagné à l'endormissement).

Les enfants les plus petits (au moins jusqu'à 2 ans) sont couchés dans des turbulettes adaptées à leur taille, et les plus grands ont une couverture.

Dans le dortoir, les lits sont toujours disposés de la même façon, et chaque enfant dort toujours à la même place. Cela permet à chacun de retrouver son lit lorsqu'il va se coucher. Ce repère dans l'espace renforce le sentiment de sécurité et la confiance lorsque l'enfant se rend à la sieste. Il permet aussi de préserver des espaces individuels au sein du collectif pour que chaque enfant puisse s'approprier son espace de sommeil, avec notamment la présence de ses objets transitionnels.

5.4.3 Déroulé des siestes

Avant d'aller dormir, le professionnel accompagne l'enfant dans la salle de change. En fonction de son âge, et de son autonomie, l'enfant est invité à se déshabiller seul, à aller sur le pot, etc... Le professionnel veille à son confort physique (couche propre, nez non encombré, ...). Par sa présence, par l'attention individuelle portée à chacun, il prépare le passage du temps de jeu au sommeil.

Dans le dortoir, les professionnels s'installent auprès des enfants qui nécessitent la présence d'un adulte à leurs côtés. Ils adaptent leurs réponses aux besoins exprimés par chacun.

Lorsque tous les enfants présents sont endormis, l'adulte sort du dortoir.

5.4.4 Sécurité et sommeil

L'ensemble des professionnels est sensibilisé à l'importance de relever la barrière des lits hauts après avoir couché un enfant.

Lorsque les enfants sont seuls dans le dortoir, le personnel s'y rend toutes les 15 min, pour vérifier que tout va bien (état de santé des enfants, qualité de la respiration, enfants toujours couverts, etc...). Ces passages réguliers sont enregistrés sur une fiche de traçabilité.

5.5 LES REPAS

Se nourrir est un besoin vital. Les repas sont également des moments de plaisir et d'apprentissage, propices :

- à l'exploration sensorielle (l'enfant peut toucher, sentir, goûter, observer...)

- au développement de l'autonomie (ils peuvent apprendre à se nourrir seul, se servir de couverts, ouvrir un yaourt...).

Ils sont aussi l'occasion pour les enfants :

- de montrer leur individualité en manifestant leurs préférences alimentaires ou leurs particularités ;
- de faire prendre conscience des règles de vie (merci, s'il te plait...).

L'accompagnement est adapté à l'âge et au rythme des enfants.

Les enfants seront installés à table dès que leur tonus et leur développement leur permettent d'être assis sur une chaise.

L'encadrement favorise l'autonomie des enfants, le passage progressif du biberon à la tasse puis au verre, de l'alimentation liquide à solide. Les enfants apprennent progressivement à manger seul avec des couverts.

Que ce soit chez les petits comme chez les grands, l'enfant est toujours soutenu et accompagné dans ses efforts par des paroles encourageantes et une attitude bienveillante.

Pour les petits :

Chaque enfant prend son repas individuellement. Le repas d'un petit est un moment privilégié entre l'enfant et le professionnel.

Le biberon est donné aux petits dans les bras pour plus de confort, calme et tendresse. L'adulte lui parle de ce qu'il mange.

Pour respecter le besoin et le rythme de chacun, il n'y a pas d'heure fixe pour le repas des bébés.

La diversification alimentaire est proposée en collaboration avec les parents, et le passage aux petits morceaux se fait selon l'évolution de l'enfant.

Pour les moyens :

L'équipe prépare à l'autonomie en permettant aux enfants de se laver les mains, mettre leur bavoir, s'asseoir à table et manger tout seul. Ils mangent en petite groupe, généralement de 3 ou 4 avec un adulte assis avec eux. Cela permet un bon encadrement pour les aider et pour échanger avec eux sur le repas ou autre chose.

Pour les plus grands :

Les enfants s'installent seuls, mettent leur bavoir, se servent seuls accompagnés par l'adulte qui leur présente et nomme les aliments. Pour continuer à développer leur autonomie, l'équipe met à disposition des fourchettes, des couteaux et des carafes adaptés. Ils débarrassent, se lavent eux-mêmes le visage avec l'aide d'un gant de toilette.

5.6 LES SOINS

Les enfants sont invités à participer aux soins (exemple : lavage des mains avant et après le repas) et à exprimer leur choix.

Les professionnels respectent la pudeur de l'enfant et ont des gestes prévenants pour permettre à l'enfant de se sentir bien.

Le change :

Le temps de change est un moment privilégié avec l'enfant, un moment d'échange et de partage, une relation individuelle.

Lors de ce temps, les professionnels verbalisent les gestes qu'ils vont effectuer ; l'enfant est prévenu de ce qu'il va se passer.

Lorsque l'enfant marche, il est invité à se rendre volontairement dans la salle de change et à monter sur le plan de change en utilisant les escaliers. Il est sollicité pour participer à la préparation du

matériel : sortir la couche du tiroir, prendre ses vêtements, choisir s'il veut être changé debout ou couché ; tout ceci afin de favoriser l'autonomie.

Lorsque les enfants sont plus grands, ils sont changés debout avec leur aide.

L'hygiène des mains :

Les enfants les plus grands se lavent les mains avant d'aller se mettre à table et après le repas. Ils sont encouragés aussi à laver leurs mains après être allés aux toilettes et après certaines activités.

La salle de change est équipée d'un lave-mains adapté à la taille des enfants.

L'apprentissage de la propreté :

Il est le projet de l'enfant et non celui de l'adulte. L'acquisition de la propreté doit être amenée dans le respect de la maturation physiologique (maîtrise des sphincters), et psychologique (l'enfant doit être prêt) et ne pas être perçue comme une contrainte. Un travail conjoint est fait avec la famille pour savoir où en est l'enfant. Pour encourager le petit à devenir propre, l'équipe lui propose régulièrement d'aller aux toilettes : à son arrivée, avant le repas, puis avant la sieste...

5.7 LA SECURITE PHYSIQUE ET AFFECTIVE

Pour aller vers le jeu et s'épanouir, l'enfant doit être en sécurité physique et affective.

La sécurité physique

Elle est garantie notamment par :

- Un espace de vie sécurisé avec un aménagement de l'espace et du mobilier adaptés aux jeunes enfants ;
- Du matériel pédagogique adapté aux jeunes enfants, et qui répond aux normes exigées ;
- Les produits ou matériels dangereux (ciseaux, couteaux...) et les médicaments sont tenus hors de portée des enfants ;
- Une surveillance constante des enfants (un positionnement des professionnels qui permet de voir et être vus) ;
- La surveillance de la sieste toutes les 15 min ;
- La mise en place de protocoles liés à l'hygiène, la santé, aux sorties, aux situations d'urgence.

La sécurité affective

Elle est garantie par :

- La mise en place de repères spatio-temporels : les mêmes personnes et objets sont à la même place le plus souvent possible, les mêmes rituels sont adoptés pendant la journée ;
- La mise en place de la continuité des soins pour sécuriser et donner plus de sens au travail des professionnels (le même professionnel donne le repas, fait le change, couche l'enfant) ;
- Des professionnels disponibles, à l'écoute et positionnés au sol. Ils sont contenant, ont un regard bienveillant, des gestes doux et des paroles pour prévenir... sans dépendance affective ;
- La possibilité pour l'enfant de venir à la crèche avec un objet transitionnel qu'il aura choisi et investi. Cet objet peut l'aider à supporter la frustration du manque de ses parents.

5.8 LES COMPETENCES SOCIALES ET EMOTIONNELLES

Les règles

En plus des interdits (ne pas taper, ne pas mordre...) la vie en collectivité nécessite de définir des règles et des limites.

Verbaliser et accueillir les émotions

Le rôle des professionnels est d'accueillir les émotions et d'aider l'enfant à les comprendre et à les exprimer de façon adaptée, en favorisant les attitudes empathiques et la coopération.

L'attitude de l'équipe est primordiale dans l'accompagnement de la verbalisation : l'adulte se place à hauteur de l'enfant, établi toujours un contact visuel, parle doucement, se met si besoin à l'écart, ou prend l'enfant dans les bras.

S'ouvrir à la diversité et respecter les différences

L'organisation en âge mélangé est source de stimulation pour les enfants. Elle favorise l'interaction entre petits et grands et permet d'intégrer les limites et règles collectives.

L'accueil de tous les enfants et de toutes les familles dans leurs différences est une source de richesse.

Développer le plaisir du partage

Les professionnels favorisent les interactions positives, les jeux coopératifs.

5.9 LES FAMILLES AU CŒUR DU PROJET EDUCATIF

La première mission des EAJE est d'apporter une aide aux parents pour concilier vie professionnelle et vie familiale. Au quotidien, l'équipe veille à remplir cette mission avec flexibilité, bienveillance et dans le respect des besoins de chacun.

La relation avec les familles est développée dans le chapitre 3.3 : La participation des familles à la vie de la structure et le soutien à la parentalité.

5.10 LA NATURE, L'ART ET LA CULTURE

La nature

La structure ne dispose pas d'accès extérieur. Cependant, des sorties sont organisées fréquemment (idéalement, 2 fois par semaine). Les enfants se rendent au square ou se promènent dans le quartier. Les sorties sont toujours organisées dans le respect des taux d'encadrement, pour l'accompagnement des enfants à l'extérieur, mais aussi pour la prise en charge de ceux qui restent. Une poussette ou un porte bébé peuvent être utilisés.

Les sorties sont l'occasion de découvrir l'environnement de la structure (rue, commerces...) mais aussi les éléments plus naturels : les fleurs, les arbres, les flaques d'eau, les oiseaux, les insectes...

Au retour, des activités peuvent être proposées en lien avec la sortie, avec des éléments ramassés et notamment des feuilles ou des fleurs.

L'éveil artistique

Des ateliers courts sont proposés aux enfants : crayons, peinture, pâte à modeler, etc... Ils permettent à l'enfant d'exprimer sa créativité.

Des ateliers en accès permanent peuvent aussi être installés : crayons ou feutre en accès libre avec support mural. Ils suscitent la créativité tout au long de la journée. La production des enfants reste donc visible et devient une fresque murale.

Le livre est présent dans la structure :

Un coin lecture est aménagé et des livres sont proposés aux enfants : certains sont mis à leur disposition, et d'autres, plus fragiles, sont lus par l'adulte.

5.11 FAVORISER L'ÉGALITÉ FILLES-GARÇONS

La Direction souhaite sensibiliser les professionnels sur le rôle et l'attitude des adultes dans la favorisation de l'égalité filles-garçons :

- La manière d'appréhender le comportement des enfants (*ex : une petite fille peut être en colère et l'exprimer, un petit garçon peut pleurer, etc...*) ;
- L'attention prêtée à l'apparence (*ex : recoiffer les petites filles mais pas les petits garçons, etc...*) ;
- Les compliments, les remarques sur les tenues vestimentaires.

Le projet d'accueil des enfants est réfléchi pour être non genré :

- L'aménagement de l'espace : la circulation est libre entre les différents espaces (moteur, poupées, dinette, construction...)
- Les couleurs des peintures et du mobilier : elles sont neutres ;
- Les couleurs du linge de maison : elles sont neutres et il n'y a pas de distinction faite entre le linge proposé aux filles et celui proposé aux garçons ;
- Les jeux et jouets proposés : les poupées, les voitures, et l'ensemble des jeux sont en libre accès pour tous les enfants.